

**ÉLECTIONS
PARTIELLES
AU CONSEIL D'INSTITUT
DE L'IAE ANGERS**

**A distance par voie électronique
Du mardi 25 octobre au mercredi 26 octobre 2022**

COLLEGE DES USAGERS

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;

Vu les statuts de l'IAE Angers approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 14 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2022-128 du 26 septembre 2022 relatif à l'élection d'un représentant du collège des usagers au conseil d'institut de l'IAE Angers, à distance par voie électronique ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRALISATEUR

Le bureau de vote centralisateur pour l'ensemble des scrutins organisés à distance par voie électronique du mardi 25 octobre 2022 9h au mercredi 26 octobre 2022 17h se compose comme suit :

- **Présidente** : **Mme Laurence ESTEVE**, Directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles de l'Université d'Angers

- **Secrétaire** : **M. Olivier BONNEFOY**, Responsable de la cellule institutionnelle de l'Université d'Angers

- **M. Jésus NZE OBAME**, délégué de la liste « Horizons » à l'élection partielle de représentants du collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés au Conseil de gestion de la Faculté DEG.
- **Mme Marion HAMARD**, candidate à l'élection partielle d'un représentant du collège des personnels BIATSS au Conseil de gestion de la Faculté DEG.
- **Mme Julie LEROY**, candidate à l'élection partielle d'un représentant du collège B des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés au Conseil d'institut de l'IAE Angers.
- **Mme Andréa SOUSA**, déléguée de la candidature présentée par « Mme Andréa SOUSA » à l'élection d'un représentant du collège des usagers au Conseil d'institut de l'IAE Angers.
- **Mme Sylvine PICKEL-CHEVALIER**, candidate à l'élection partielle d'un représentant du collège A des professeurs des universités et personnels assimilés au Conseil de gestion de l'ESTHUA, Faculté de Tourisme, culture et hospitalité.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE

Le bureau de vote électronique pour l'élection d'un représentant du collège des usagers au conseil d'institut de l'IAE Angers, se compose comme suit :

- **Présidente** : **Mme Laurence ESTEVE**, Directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles de l'Université d'Angers
- **Secrétaire** : **M. Olivier BONNEFOY**, Responsable de la cellule institutionnelle de l'Université d'Angers
- **Membre** : **Mme Andréa SOUSA**, déléguée de la candidature présentée par « Mme Andréa SOUSA » à l'élection d'un représentant du collège des usagers au Conseil d'institut de l'IAE Angers.

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 10 octobre 2022

Mise en ligne le 10 octobre 2022